

## Environnement

Le secteur environnement représente **5 millions d'euros sur un budget départemental de 1,2 milliards d'euros (en 2007)**.

### Plan énergie pour l'Isère

Il existe depuis janvier 2006. En 2007, 1 562 000 € lui étaient consacrés. Ses actions :

- études en maîtrise d'ouvrage départementale ;
- subventions aux établissements publics et bailleurs sociaux ;
- subventions aux privés (installation chaufferie bois, poêle à bois, équipement solaire...) 1235 000€ en 2007 ;
- subventions aux communes pour les études et les diagnostics énergétiques ;
- subventions d'animations ;
- cotisation Agence Locale de l'Energie.

### Politique développement durable

Ses interventions :

- contrat éducatif : assurer le financement de l'accompagnement des collèves dans l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire ;
- prestations diverses : dépenses induites par la mise en place de l'Agenda 21 ;
- partenariats : adhésion annuelle au Comité 21 (association née en 1995 dans la ligne des engagements de Rio).

### Agenda 21

Le 6 février 2004 le principe de lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 départemental.

5 objectifs :

- faire évoluer les comportements ;
- développer les solidarités et recréer une cohésion sociale ;
- améliorer les conditions de vie ;
- protéger et valoriser notre environnement naturel et préserver notre climat ;

- créer les conditions d'un développement économique durable et partagé ;
- Concertation des isérois avec l'organisation de rencontres.

### Création d'une Maison départementale des énergies

L'exécutif souhaitait une implantation à Bourgoin-Jallieu mais un amendement a été voté, il précise « possibilité d'intégrer le projet d'une maison départementale des énergies dans le cadre de l'implantation d'une Maison du Conseil générale de l'Isère en Nord Isère ». 40 000€ ont été votés pour les études de faisabilité.

### Propositions en vue des élections de mars 2008 :

- Le nombre de jours avec un indice médiocre de la qualité de l'air dans nos agglomérations ne cesse d'augmenter chaque année... Le Département pourrait mettre en place une prime pour les particuliers s'engageant dans l'acquisition de véhicules « propres » (électricité, gaz, moteurs à faible consommation) ;
- intégrer dans la rénovation des bâtiments départementaux les énergies renouvelables les plus performantes (énergie passive ou positive). Favoriser les bilans et rénovations thermiques ainsi que l'autonomie des bâtiments publics en énergie solaire ou éolienne devrait constituer une priorité ;
- aider à la production et à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ;
- valoriser la production locale du bois dans les projets de développement locaux ;
- privilégier les produits biologiques dans les restaurations collectives (cantine des collègues par exemple) ;
- penser les transports autrement : mobilité cohérente (lieu d'habitation – lieu d'habitation), transports en commun...
- Consacrer 1% du budget départemental à la protection de l'environnement et à un développement raisonné, ce qui reviendrait à l'établir entre 10 et 15 millions d'euros, soit deux à trois fois son niveau actuel.

Contact : Géraldine Rousseau-Morère, 04 76 00 38 49